

SECTEUR SAUVEGARDÉ

GRASSE

RESTAURER/CONSERVER SES PORTES

VOUS HABITEZ EN SECTEUR SAUVEGARDÉ (SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - SPR)
VOS FAÇADES SONT UNIQUES. LEUR ESTHÉTIQUE DOIT ÊTRE PROTÉGÉE.

Les huisseries anciennes « sont conservées, restaurées ou restituées dans les formes et matériaux correspondant à la typologie de l'immeuble. »



Les portes en centre historique sont traditionnellement en bois, un matériau durable car réparable et facilement adaptable aux irrégularités du bâti ancien. De ce fait, ce matériau est à utiliser en priorité en cas de réparation, de restauration ou de remplacement.

On préférera une solution de réparation ou de restauration des portes plutôt qu'un remplacement. Ces solutions sont moins onéreuses et peuvent être faciles à mettre en œuvre.

Lorsque le modèle d'origine a disparu, on prendra exemple sur des immeubles de même époque ou de même style. Les portes sont peintes dans une couleur soutenue et foncée en finition mate : sang de bœuf, brun foncé, vert foncé, bleu foncé.

Les portes anciennes en bois noble (noyer, chêne) reçoivent un traitement à base d'huile de lin pour les protéger.

Qu'il s'agisse d'une restauration ou d'un remplacement, le matériau et le dessin (proportions, nombre de vantaux, présence d'imposte, moulures,...) doivent être respectés.

Les éléments de ferronnerie et quincaillerie (grille, poignée de porte, heurtoir, boîtes aux lettres) doivent être conservés car ils participent à la richesse du patrimoine.

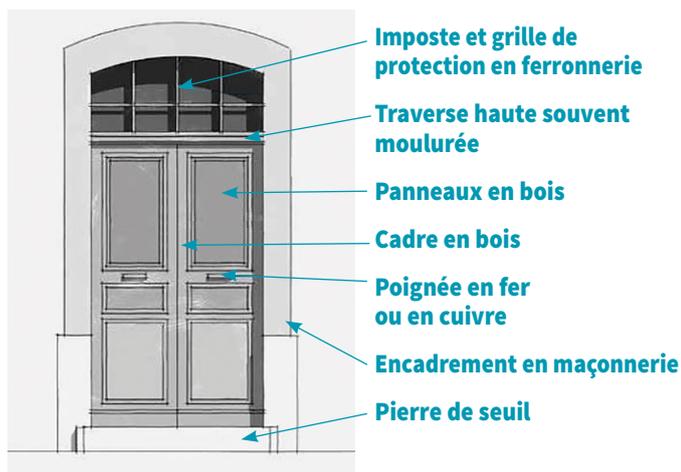
Conserver les éléments authentiques de la porte :

l'imposte notamment, qui doit rester ouverte pour permettre l'aération et l'éclairage naturel de la cage d'escalier.

Minimiser les éléments électriques et **ne pas les rendre visibles** sur la partie extérieure de la porte (ouvertures automatisées, sonnettes, groom...). Suppression des éléments parasites.

Ne pas recouvrir la porte de planche quelconque, ne pas couvrir la partie basse d'une bande métallique (mais uniquement la plinthe en bois si besoin).

Afin de conserver des portes de qualité, **nettoyer et traiter le bois** régulièrement et de manière adéquate.



LES INTERDITS

- La fermeture de l'imposte
- Les portes comprenant une partie vitrée, autre que l'imposte (incompatible avec le bâti ancien)
- L'adaptation des proportions des percements pour correspondre à des dimensions de portes standardisées
- La suppression des panneaux ou des cadres
- Le sablage
- Les lasures et vernis
- Les percements des moulures bois
- Les portes pleines ou vitrées, en aluminium laqué, brossé (alu) ou en PVC
- les matériaux synthétiques ou brillants

MENUISERIES DE PORTES DE GARAGE

Conservées, restaurées et peintes comme les volets, les anciennes portes de remises, portes d'ateliers ou portes-cochères, lorsqu'elles existent, peuvent constituer des portes de garage économiques en harmonie avec l'architecture de la façade.

Le matériau à utiliser est le bois à planches verticales les plus larges possible de 15 à 20 cm, assemblées à joints vifs et peintes. Le mécanisme ne sera jamais visible de la rue, il sera positionné à l'intérieur du garage.

Si vous souhaitez créer une porte de garage, inscrivez-la dans la tradition des portes charretières, en vous inspirant de leurs formes, dimensions, matériaux et façon. Battante, basculante, coulissante ou repliable, préférez des lames de bois verticales, peintes dans une teinte assortie aux volets.

Les serrureries (serrures, clenches, pentures) et ferronneries anciennes sont conservées, restaurées ou restituées dans les formes et matériaux correspondant au modèle d'origine.

Dans le cas d'un remplacement

(serrurerie, ferronnerie, irrécupérables, non restaurables) :

- Le matériau, le dessin et les proportions de l'époque de construction devront être respectés.
- Lorsque le modèle d'origine a disparu, on prend exemple sur des immeubles de même époque ou typologie, ayant conservé leur serrurerie ou ferronnerie.

Ne pas recouvrir la porte de planche quelconque, ne pas couvrir la partie basse d'une bande métallique (mais uniquement la plinthe en bois si besoin).

Afin de conserver des portes de qualité, **nettoyer et traiter le bois** régulièrement et de manière adéquate.

Les vernis et lasures ne sont pas appropriés ; ils dénaturent l'aspect du bois et vieillissent mal.



LES INTERDITS

- L'adaptation des proportions des percements pour correspondre à des dimensions de portes standardisées.
- Les lasures et vernis
- Les restaurations ne respectant pas les matériaux et techniques d'origines
- La suppression des panneaux ou de cadres